## Cours d'AEGAT conçus par monsieur BENALIA F.

Docteur de l'Université François Rabelais de Tours -France- Enseignant à l'USTHB.

# Thème N° 6 : Armature urbaine en Algérie.

Armature urbaine en Algérie.

#### **Introduction:**

L'Algérie avant la colonisation était un pays à dominante rurale. Le système urbain algérien hérité de la colonisation se caractérisait par une littoralisation de l'urbanisation.

Une forte croissance démographique a marqué l'Algérie indépendante, elle a été accompagnée d'un exode rural qui a entraîné un accroissement considérable de la population urbaine. L'Algérie s'est trouvée confronté à de graves disparités régionales et locales, que l'Etat a tenté de résorber au fil des ans.

Ceci s'est traduit par la reconsidération du maillage territorial avec les trois découpages administratifs de 1963, 1974 et 1984.

Dans l'objectif d'un rééquilibrage régional du pays, l'option prise a été orientée vers :

- 1. Un maillage plus fin du territoire national en multipliant les centres de décision locaux.
- **2.** La diffusion et l'amélioration des services et des équipements au niveau des zones les plus déshéritées.

## I. Hiérarchie des villes selon la taille de la population et leur fonction :

### 1. La croissance urbaine :

La croissance urbaine peut se définir comme étant un processus d'accroissement démographique et/ou spatial des unités urbaines. Certains associent au concept de croissance urbaine des aspects économiques ou des fonctions spécifiques.

Le phénomène urbain peut être appréhendé à partir de deux indices :

a. L'effectif de la population urbaine : le nombre absolu de personnes vivant dans des villes

ou agglomérations urbaines.

**b.** Le taux d'urbanisation : pourcentage de citadins dans la population totale.

L'accroissement urbain peut être expliqué par trois facteurs :

a. Croissance naturelle.

**b. Solde migratoire** (entrées-sorties).

c. Décision politique : reclassement administratif d'agglomérations rurales en agglomération

urbaines.

2. Répartition spatiale de la population en Algérie :

La structure spatiale de la population est en général polarisée sur :

a. le Nord du pays, et plus particulièrement sur « la bande littorale » qui contient les terres

agricoles les plus fertiles, les infrastructures de transport, de communication, ainsi que les

activités industrielles.

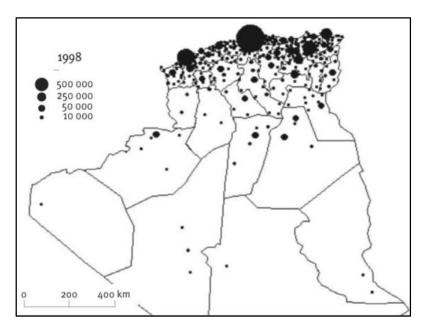
b. la seconde zone nommée "Tell et steppe", se situe entre les chaînes de montagnes de l'atlas,

c'est une zone d'élevage ovin et de céréaliculture, mais elle a bénéficié depuis l'indépendance,

d'investissements industriels importants.

c. La troisième zone, le "Sud ", est une vaste et aride étendue saharienne, très faiblement

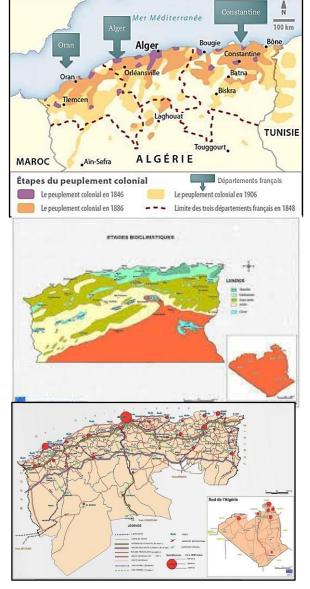
peuplée.



Répartition spatiale des villes

Ce déséquilibre dans la répartition de la population s'explique en grande partie par :

- ◆ Des facteurs historiques : réseau hérité des actions politiques et militaires coloniales.
- **♦ Les conditions naturelles**, notamment climatiques et pédologiques.
- ◆ Les choix politiques, à travers un schéma de développement national, axé sur la constitution de pôles industriels autour des grandes métropoles du Nord.



- 3. Les critères pour définir le milieu urbain en Algérie :
- L'Office National des Statistiques (ONS) a retenu des critères spécifiques pour définir ce milieu :
- a. Un seuil minimum d'habitants fixé à 5000.
- b. L'activité économique : Ici les personnes actives qui y vivent n'exercent pas d'activités agricoles ou du moins dans une proportion moins de 25 % du total.
  c. Les conditions obligatoires : Raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité, d'assainissement.
- d. Les conditions complémentaires : trois parmi les cinq suivantes (3/5) :
- L'existence d'un hôpital ou polyclinique.
- L'existence d'un lycée ou d'un collège d'enseignement moyen (CEM).
- L'existence d'équipements socioculturels (crèches, maisons de jeunes...)
- L'existence d'infrastructures de sports et de loisirs (stades, parcs d'attractions, cinémas...)
- L'existence d'équipements administratifs (**poste, tribunal**...)
- e. Le taux annuel moyen d'accroissement de la population : Cet indicateur a été retenu pour connaître le degré d'attraction de l'agglomération.

#### 4. Les strates du réseau urbain :

Les critères retenus pour définir le milieu urbain en 2008, tous confondus, ont permis de classer les **751 agglomérations en cinq strates :** 

- a. La Strate des Métropoles Urbaines : composée des agglomérations d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba, qui en plus de la concentration des services de type supérieur présentent des fonctions régionales, nationales et internationales.
- b. La Strate de l'Urbain Supérieur: Elle comprend 33 agglomérations, dont 30 sont des Chefs-lieux de Wilaya et 3 des Chefs-lieux de Daïra (*Touggourt Ain el Beida et d'El Eulma*). Cette strate comprend 30 agglomérations de taille comprises entre 100 000 et 300 000 hab. une de plus de 300 000 hab. (*Blida*) et deux agglomérations de taille comprise entre 50 000 et 100 000 hab. (*Adrar et Oum el Bouaghi*).

c. Strate de l'Urbain : Cette strate regroupe 153 agglomérations ayant au moins 20 000 hab.

Contrairement à la SUS, elles ne concentrent qu'un nombre de service supérieur limité et une

activité agricole plus importante. Elle contient deux villes de plus de 100 000 hab. (Relizane

et Boussaâda) et 37 autres de tailles comprises entre 50 000 et 100 000 hab. Elle renferme 10

ACL de Wilaya et 125 ACL de Daïra, 17 ACL de Commune et seulement une A.S.

d. Strate Sub-urbaine: Ce sont les 90 agglomérations constituant des zones d'habitat voisines,

représentant l'extension en termes d'habitat et parfois d'activités des quatre grandes

métropoles. Elles sont de tailles variant entre 5 000 et 50 000 hab. 23 d'entre elles ont un statut

de Chef-lieu de Daïra.

e. Strate Semi-Urbaine: Comprend 471 agglomérations. Cette strate est composée d'unités

qui ont un rayonnement local et offrent un service minimum et font profiter les unités

rurales les plus proches. Elles sont de taille inférieure à 20 000 hab. Exception faite à 2

agglomérations (Mejedel et Ras el Ayoun).

5. La classification selon le poids démographique :

La classification des agglomérations urbaines, selon le critère du poids démographique fait

ressortir

a. L'agglomération urbaine : de 5 000 à 20 000 hab.

b. La petite ville : de 20 000 à 50 000 hab.

c. La ville moyenne : 50 000 hab. 100 000 hab.

d. La grande ville : comprise entre 100 000 et 300 000 hab.

e. La métropole : plus de 300 000 hab.

6. Synthèse de la hiérarchie urbaine :

La hiérarchie urbaine est encore dominée par les mêmes villes issues de la période coloniale

(Alger, Oran, Constantine, Annaba...). Toutefois, si la forme de la hiérarchie urbaine a peu

varié depuis l'indépendance par contre, la place de certaines villes dans la hiérarchie s'est

sensiblement modifiée ; au détriment de certaines unités urbaines localisées sur la bande

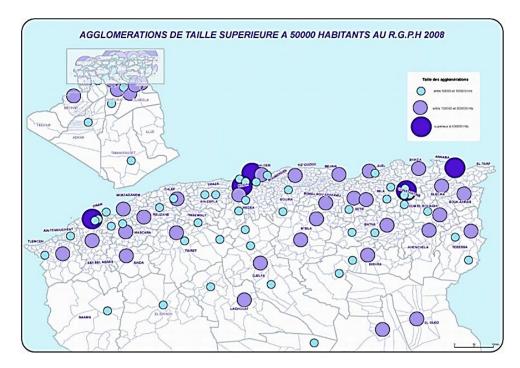
Nord du pays (Chleff, Jijel, Skikda, Bejaia...) et en **en faveur des villes** situées sur les **Hauts- Plateaux et le Sud** (Djelfa, Tébessa, El-Oued, El-Eulma...).

L'analyse de la hiérarchie urbaine en fonction de la taille des villes, montre qu'en dépit de la diminution de la part de l'agglomération algéroise dans la population totale urbaine, cette dernière prédomine toujours la hiérarchie avec plus de 2,36 millions d'habitants. Alors que l'agglomération d'Alger constituait 25% de la population urbaine du pays en 1966, elle ne représente plus que 10.5 % de la population urbaine en 2008.

Alger se présente alors comme une ville primatiale dont le poids est prépondérant dans le système urbain. Elle se détache du reste des villes Algériennes et est nettement au-dessus des trois métropoles régionales.

La baisse des indicateurs de primatie de 1966 à 1998 montre que la population de la ville d'Alger augmentait à un rythme inférieur à celui des autres villes qui lui succèdent, par contre en 2008 l'indicateur de primatie a enregistré une augmentation significative, due au rattachement de certain nombre d'agglomérations mitoyennes qui étaient classées urbaines ou semi-urbaines.

Par ailleurs, si l'on prend en compte la population des quatre plus grandes agglomérations, on constate que leur poids dans la population urbaine totale a connu une décroissance depuis 1966. En effet, alors que la population urbaine résidant dans l'une des quatre plus grandes agglomérations représentait plus de 44% en 1966, elle n'en représente que 17.6% en 2008.



# II. Évolution du réseau urbain en Algérie :

#### 1. Evolution de la répartition spatiale des agglomérations urbaines :

L'analyse de l'urbanisation selon les régions du pays et les espaces de programmation territoriales montre des déséquilibres persistants dans la répartition des agglomérations urbaines. En effet, 63.5% sont situées au Nord du pays, 27.4% dans les hauts plateaux et seulement 9,1% dans le Sud.

Dans le Nord, les agglomérations urbaines se concentrent beaucoup plus au centre. Toutefois, nous assistons entre 1998 et 2008 à un rééquilibrage relatif de l'armature urbaine au Nord du pays en faveur du Nord-est et du Nord-ouest. Dans les zones des Hauts Plateaux et le Sud c'est la partie Est qui cumule le plus grand nombre d'unités urbaines.

En 2008, sont situées sur la bande Nord du pays : les 5 agglomérations de plus de 300 000 hab. 14 des 33 agglomérations de 100 000 à 300 000 hab. 24 des 47 agglomérations de 50 000 à 100 000 hab. 90 des 142 agglomérations de 20 000 à 50 000 hab.

Le réseau urbain s'est enrichi de 6 nouvelles grandes villes (plus de 100 000 hab.) dont 3 au Nord et 4 dans les Hauts plateaux.

Les villes moyennes (50 000 et 100 000 hab.) au nombre de 34 en 1998, ont vu leur nombre augmenter de 13 agglomérations de plus, dont : 5 dans le Sud, 2 dans la zone des hauts plateaux.

#### 2. Evolution des agglomérations urbaines :

Ce qui caractérise la croissance des agglomérations en Algérie est certes le gonflement spectaculaire des grandes villes du Nord, mais aussi depuis les années 1980, la prolifération des petites agglomérations, passant de 2221 en 1977 à 4563 agglomérations en 2008.

Si leur nombre, n'a pas cessé de croître depuis l'indépendance, le rythme de croissance des agglomérations est différemment perçu selon leurs tailles.

a. Le nombre d'agglomérations de taille comprise entre 5 000 et 10 000 hab. a été multiplié par 6, passant de 47 agglomérations en 1977 à 283 en 2008.

- **b.** Celles comprises entre **10 000 et 20 000 hab.** ont vu leur nombre multiplié par 3,4 pour la même période en passant **de 70 en 1977 à 238 en 2008.**
- c. Les petites villes (20 000 50 000 hab.) ont vu leur nombre multiplié par 3,7, en gagnant 45 agglomérations de plus.
- d. Les villes moyennes (50 000 à 100 000 hab.) ont été multipliées par 6 entre 1966 et 2008, passant de 10 à 61 agglomérations.
- e. L'élément le plus spectaculaire est la progression des grandes villes (*plus de 100 000 hab*.), sont passées de 18 en 1987 à 40 en 2008. Mais le poids de la population de ces agglomérations dans la population agglomérée n'a enregistré que de légères augmentations. Il est passé de 19% en 1987 à 23% en 2008.